

COMMUNIQUÉ

Fin de vie et "Aide à Mourir" : une rupture éthique majeure

Paris, le 20 Janvier 2026



Le **Syndicat Liberté Santé (SLS)** s'oppose fermement à la loi relative à l'aide à mourir, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 27 mai 2025 et dont l'examen est prévu au Sénat cette semaine.

Cette loi, en instaurant un « droit à l'aide à mourir », **banalise un acte qui dénature la vocation des professionnels de santé et fragilise la relation de confiance patient-soignant.**

La **liberté de conscience des professionnels est menacée**, notamment par le **délit d'entrave** qui contraint certains médecins à participer indirectement à cet acte.

Le **Syndicat SLS** déplore également le retard criant dans le **développement des soins palliatifs.**

Face à cela, le **Syndicat Liberté Santé** lance une lettre ouverte aux autorités sanitaires et aux élus pour demander notamment :

- Un **moratoire** sur cette loi tant que les soins palliatifs ne seront pas garantis ;
- La **protection de la liberté de conscience** des soignants ;
- La **suppression du délit d'entrave** ;
- L'ouverture d'un **débat public transparent** sur les enjeux éthiques.

Lire la Lettre Ouverte :

«Aide à Mourir» : Le Syndicat Liberté Santé alerte sur une rupture éthique majeure et appelle à un engagement pour le soin

Syndicat Liberté Santé

Vous soutenir, Vous défendre, Nous rassembler

Contact Presse : RelationPresse@sls.contact